

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 13 septembre 2021 à 20 h, à la salle du conseil de la Maison des aînés, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Le maire Martin Damphousse confirme l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour:

43. Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-106
Permettre la transformation d'un bâtiment principal
920 à 934, boulevard Lionel-Boulet

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Projet de quai flottant autorisé par le projet de règlement 407-143 à proximité de la passerelle à la frayère Saint-Charles pour les opérations de la navette à vélo de la compagnie Navark
- Protection de la superficie complète n'étant pas déjà destinée à un usage résidentiel du parc Saint-Charles à perpétuité
- Augmentation de l'emprunt autorisé au règlement 908
- Embauche d'employés avant la modification de l'organigramme
- Protection du parc Saint-Charles ne couvrant pas les superficies déjà destinées au projet TOD
- Implication des zones contigües en cas de modifications de zonage non désirées
- Quai flottant pour les opérations de Navak dans la future zone agrandie
- P-578
- Bâtiments situés au 2190 à 2194 route Marie-Victorin visés par deux demandes de PIIA
- Demande de signalisation afin d'avertir les cyclistes sur le pont de la rue Saint-Anne enjambant la rivière Notre-Dame de la dénivellation sur place
- Objectif visé par l'autorisation du programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis
- Embauches à l'ordre du jour ne représentant pas une augmentation de personnel

Fin de la première période de questions.

2021-406 Dépôt certificats du greffier – Consultations et enregistrement

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le dépôt des certificats du greffier suivant :

- Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 731-2 modifiant le règlement 731 afin de retirer certains travaux autorisés et diminuer la dépense et l'emprunt autorisés.
- Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 781-1 modifiant le règlement 781 afin de retirer certains travaux autorisés et diminuer la dépense et éliminer l'emprunt autorisé.
- Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 842-2 modifiant le règlement 842 afin de retirer certains travaux autorisés et diminuer la dépense et éliminer l'emprunt autorisé.
- Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 936 abrogeant le règlement 859 décrétant des travaux de stabilisation des berges de la rivière Saint-Charles et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 200 000 \$.

ADOPTÉE.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2021-407 Approbation du procès-verbal
Séance générale 16 août 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 16 août 2021 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2021-408 Dépôt du procès-verbal de correction
Séance générale du 3 mai 2021
Résolution 2021-240**

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution 2021-240.

ADOPTÉE.

2021-409 Approbation des comptes – Août 2021

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois d'août 2021 :

Fonds d'administration : **2 398 780.27 \$**

Chèques numéros 42668 à 42678, 42728 à 42736, 42783 à 42788, 42862 à 42889

Chèques annulés numéros 35837 et 35907

Paiements par dépôts directs 42679 à 42722, 42727, 42737 à 42777, 42789 à 42852, 42860, 42861 et 42890 à 42926

Paiements électroniques de 1 364 449.22 \$

Fonds des dépenses en immobilisation : **968 723.00 \$**

Chèques numéros 42778 à 42780

Paiements par dépôts directs 42723 à 42726, 42781 à 42782, 42853 et 42927 à 42928

Total **3 367 503.27 \$**

Certificat du trésorier numéro 3591

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2021-33 Règlement 707-142 modifiant le règlement 707 afin d'imposer une aire de protection aux fins de « parc » à perpétuité sur les zones M-401, M-402, P-420, P-421 et M-466 (parc Saint-Charles)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-142 modifiant le règlement 707 afin d'imposer une aire de protection aux fins de « parc » à perpétuité sur les zones M-401, M-402, P-420, P-421 et M-466.

A-2021-34 Règlement 707-143 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone P-578 à même la zone P-522

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le Règlement 707-143 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone P-578 à même la zone P-522.

2021-410 Adoption – Premier projet de règlement 707-143 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone P-578 à même la zone P-522

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-143 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone P-578 à même la zone P-522 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2021-411 Adoption – Règlement 937 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures des rues Beauregard et Thomas et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 315 000 \$ pour en acquitter le coût

Le directeur des Services juridiques et greffier précise que le règlement déposé pour adoption diffère du projet de règlement déposé précédemment. En effet, le plan de taxation locale a été mis à jour. Le directeur des Services juridiques et greffier détaille les modifications.

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 937 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures des rues Beauregard et Thomas et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 315 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2021-412 Adoption – Règlement 938 décrétant des travaux de reconstruction partiels avec gainage des rues Blain et Émond et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 830 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 938 décrétant des travaux de reconstruction partiels avec gainage des rues Blain et Émond et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 830 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2021-413 **Règlement numéro 908-2**
Modifiant le règlement 908 décrétant des travaux de construction d'une
rue pour le Centre multifonctionnel et le réaménagement du boulevard
René-Gaultier entre les rues Bissonnette et de l'Aqueduc afin
d'augmenter la dépense et l'emprunt de 435 000 \$
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier

CONSIDÉRANT que le règlement 908-2 modifiant le règlement 908 décrétant des travaux de construction d'une rue pour le Centre multifonctionnel et le réaménagement du boulevard René-Gaultier entre les rues Bissonnette et de l'Aqueduc afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 435 000 \$ a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant supplémentaire de 350 000 \$ par rapport au montant autorisé à la résolution 2020-015, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

2021-414 **Adoption second projet – PPCMOI 2021-074**
Permettre la construction d'un bâtiment principal en structure jumelée
3010 et 3020, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre la construction d'un bâtiment principal en structure jumelée au 3010 et 3020, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2021-081 du 7 juillet 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021;

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2021-382 adoptée lors de la séance générale du 16 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 17 août 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 10 septembre 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble n° 2021-074 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal en structure jumelée sise au 3010 et 3020, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans de Bertrand Frigon, dossier 2021-520, en date du 20 mai 2021.

ADOPTÉE.

2021-415

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-111
Demande de modification du P.I.I.A. n° 2019-132
Permettre la modification de la cour avant
60, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-091 du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande de P.I.I.A. n° 2021-111 afin de de permettre la modification de la résolution du conseil municipal 2019-529 afin de permettre une modification aux aménagements paysagers situés en cour avant, le tout, tel que présenté sur le plan concept déposé par le requérant en date du 9 août 2021.

Le conseil s'appuie sur les objectifs 1 et 2 de l'article 28 du règlement sur les P.I.I.A. pour ce refus. En effet, tel que proposé, la portion du terrain situé entre le bâtiment principal et la rue ne fait pas l'objet d'aménagements satisfaisants, en ce que :

- Aucune préservation des végétaux en place n'est prévue;
- Aucun aménagement paysager suffisant n'est prévu au projet;

Le bâtiment principal est sis au 60, rue Sainte-Anne sur le lot 6 146 593 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-630.

ADOPTÉE.

2021-416

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-112
Permettre le remplacement de portes
152, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-092 du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-112 afin de permettre le
remplacement de portes, le tout, tel que présenté sur les plans concepts
déposés par le requérant en date du 31 août 2021.

Le bâtiment principal est sis au 152, rue Sainte-Anne sur le lot 6 146 544 du
cadastre officiel du Québec, dans la zone H-631.

ADOPTÉE.

**2021-417 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-099
Permettre la transformation d'un bâtiment principal
248, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif
d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-093 du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-099 afin de permettre le
remplacement des portes et fenêtres, le remplacement du revêtement de la
toiture et l'ajout d'une porte et d'une fenêtre sur le mur latéral gauche, le tout,
tel que présenté sur les plans concepts de A. Sabourin, dossier C-7839, en
date du 16 février 2021.

Le bâtiment principal est sis au 248, rue Sainte-Anne sur le lot 6 002 841 du
cadastre officiel du Québec, dans la zone H-640.

ADOPTÉE.

**2021-418 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-096
Permettre la construction d'un bâtiment principal
63, rue D'Youville**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif
d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-094 du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie
Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-096 afin de permettre la
construction d'un nouveau bâtiment principal, le tout, tel que présenté sur les
plans concepts de Luc Girard, dossier «Triplex rue D'Youville Varennes
Version 3», en date du 14 juillet 2021.

Le terrain est sis au 63, rue D'Youville sur le lot 6 146 457 du cadastre officiel
du Québec, dans la zone H-634.

ADOPTÉE.

**2021-419 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-098
Permettre la réparation des galeries
26-28, rue Sainte-Marie**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-095 du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-098 afin de permettre la modification des galeries, garde-corps et rampes, le tout, tel que présenté sur les plans concepts déposés par la requérante en date du 23 juin 2021.

Le bâtiment principal est sis au 26 à 28, rue Sainte-Marie sur le lot 6 146 498 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-633.

ADOPTÉE.

**2021-420 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-097
Permettre la transformation d'un bâtiment principal
2190, route Marie-Victorin
Les services immobiliers Marc-André Lavoie inc.**

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-096 du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-097 afin de permettre la transformation du bâtiment principal, le tout, tel que présenté sur les plans concepts d'Éric Leblanc, dossier 718-21, en date du 28 mai 2021.

Le conseil municipal suggère fortement de modifier la couleur blanche du revêtement d'aluminium situé sur le mur arrière afin de choisir une couleur qui s'harmonise mieux avec la couleur de la brique.

Le bâtiment principal est sis au 2190, route Marie-Victorin sur le lot 6 146 468 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-605.

ADOPTÉE.

**2021-421 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-103
Permettre l'installation d'une enseigne murale
2194, route Marie-Victorin
P'tite Frette**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-97 du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-103 afin de permettre l'installation d'une enseigne murale, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de la compagnie Access, dossier 19069, en date du 10 août 2021.

Le bâtiment principal est sis au 2190 à 2194, route Marie-Victorin sur le lot 6 146 468 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-605.

ADOPTÉE.

**2021-422 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-104
Permettre la construction d'un bâtiment principal
1629, route 132**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-098 du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-104 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de la compagnie Catalyse urbaine, dossier A392, en date du 2 août 2021.

Le terrain est sis au 1629, route 132 sur les lots 6 146 350 et 6 146 353 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-229.

ADOPTÉE.

**2021-423 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-105
Permettre l'installation d'enseignes murales, directionnelles et la
modification d'une enseigne détachée
1625, route 132**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-099 du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-105 afin de permettre l'installation d'enseignes murales, directionnelles et pour un service à l'auto et de permettre la modification d'une enseigne détachée, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de la compagnie Montreal Neon Signs, dossier 0113, en date du 2 septembre 2021.

Le terrain est sis au 1625, route 132 sur le lot 6 146 349 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-229.

ADOPTÉE.

2021-424 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-109

**Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal
600 à 606, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-100 du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-109 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de David Lavoie, dossier 2105, en date du 26 août 2021.

Le terrain est sis au 600 à 606, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 224 343 du cadastre officiel du Québec, dans la zone I-227.

ADOPTÉE.

20h50 Mme la conseillère Natalie Parent déclare son intérêt dans le point qui suit (elle est employée par cette compagnie), sort de la salle et ne participe pas aux discussions et délibérations.

**2021-425 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2021-110
Permettre la modification d'un bâtiment principal
1414, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-103 du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-110 afin de permettre la modification du bâtiment principal, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de la compagnie Hut, dossier 2021-119, en date du 3 septembre 2021.

Le terrain est sis au 1414, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 224 262 du cadastre officiel du Québec, dans la zone I-207.

ADOPTÉE.

20h51 Mme la conseillère Natalie Parent entre.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2021-426 Octroi de contrat – Fourniture et installation d'une membrane
d'étanchéité sur les tabliers du pont du chemin du Pays-Brûlé et de la rue
Sainte-Anne avant les travaux de pavage**

CONSIDÉRANT les recommandations du Service du génie en date du 23 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'installation d'une membrane d'étanchéité sur les tabliers du pont du chemin du Pays-Brûlé et de la rue Sainte-Anne avant les travaux de pavage à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. au montant de 51 106.39 \$ taxes incluses, conformément à son offre de service du 30 juillet 2021.

La dépense pour l'installation de membranes sur le tablier du pont du chemin du Pays-Brûlé au montant de 30 985.76 \$ taxes incluses sera financée par le règlement 924.

La dépense pour l'installation de membranes sur le tablier du pont de la rue Sainte-Anne au montant de 20 120.63 \$ taxes incluses sera financée par le fonds de carrières et sablières.

Certificat du trésorier numéros 3585A et 3585B

ADOPTÉE.

2021-427 Octroi de contrat – Nouveaux ateliers municipaux – Aménagement paysager

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des travaux publics en date du 13 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'aménagement paysager des nouveaux ateliers municipaux à Paysagiste Rive-Sud Ltée au montant de 33 917.40 \$ taxes incluses, conformément à son offre de service du 5 août 2021.

La dépense sera affectée au règlement d'emprunt 885.

Certificat du trésorier numéro 3584.

ADOPTÉE.

2021-428 Octroi de contrat – Acquisition de manteaux d'hiver à l'effigie du 350^e de Varennes

CONSIDÉRANT les recommandations du Service arts, culture et bibliothèque en date du 25 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de fabrication de manteaux d'hiver à l'effigie du 350^e de Varennes à Audvik Sport inc. au montant de 99 597.09 \$ taxes incluses, conformément à son offre de service du 28 juillet 2021.

La dépense sera financée par le fonds du 350e.

Certificat du trésorier numéro 3587.

ADOPTÉE.

2021-429 **Modification contractuelle – Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) – Pompage, déshydratation et valorisation des boues pour 2021 et 2022**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle) du contrat de pompage, déshydratation et valorisation des boues pour 2021 et 2022 pour un montant supplémentaire de 16 642.12 \$ taxes incluses pour l'ajout de 10.44 tonnes au contrat ainsi que certains ajustements de taxes sur la première modification contractuelle.

La dépense supplémentaire de 2021 sera financée par une affectation à la réserve d'assainissement.

Certificat du trésorier numéro 3589

ADOPTÉE.

2021-430 **Mandat pour l'acquisition de l'œuvre d'art
350^e anniversaire de la Ville de Varennes**

Considérant la recommandation de la directrice du Service arts, culture et bibliothèque.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition de l'œuvre d'art du 350^e anniversaire de la Ville de Varennes, nommée « L'Envoilure » à monsieur Claude Millette pour un montant de 100 028.25 \$ taxes incluses, conformément à son offre ci-jointe.

D'autoriser madame Judith Frappier, Coordonnatrice arts, culture et patrimoine, à signer les contrats d'acquisition au nom de la Ville de Varennes.

Un montant de 50 012.62 \$ taxes incluses sera financé par le fonds du 350^e et un montant de 50 012.63 \$ taxes incluses sera financé par une subvention

à recevoir du MCCQ.

Certificat du trésorerie numéro 3592.

ADOPTÉE.

2021-431 Octroi de contrat – Réaménagement de l’îlot délimitant le stationnement du parc du Pré-Vert de la rue Dalpé

Considérant la recommandation du directeur du Service du génie du 31 août 2021.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’OCTROYER le contrat pour le réaménagement de l’îlot délimitant le stationnement du parc du Pré-Vert de la rue Dalpé pour un montant de 71 113.76 \$ taxes incluses, à Environstable inc. conformément à son offre du 25 août 2021.

La dépense sera affectée au fonds d’administration et est conditionnelle au transfert budgétaire ci-joint.

Certificat du trésorier numéro 3593

ADOPTÉE.

2021-432 Octroi de contrat – Mandat pour l’accompagnement, la préparation et la rédaction des plans et devis concernant le remplacement de la mécanique du système de filtration au Complexe aquatique

Considérant la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires du 8 septembre 2021.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’OCTROYER le mandat pour l’accompagnement, la préparation et la rédaction des plans et devis concernant le remplacement de la mécanique du système de filtration au Complexe aquatique au montant de 51 738,75 \$ taxes incluses, à SOPIAR, OBNL.

La dépense sera affectée au fonds de roulement et sera remboursée sur une période de 10 ans à compter de 2022.

Certificat du trésorier numéro 3595.

ADOPTÉE.

2021-433

Octroi de contrat – Transport de neige pour la saison hivernale 2021-2022 et location de camions

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour le transport de neige pour la saison hivernale 2021-2022;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du Service des travaux publics en date du 9 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la location de camions avec opérateurs pour le transport de neige 2021-2022 aux fournisseurs suivants et pour les montants suivants :

- 21% du contrat total à Excavation Civilpro inc. pour un (1) de ses camions pour un montant maximal de 17 964.84 \$ taxes incluses correspondant à 125 heures d'utilisation.
- 38% du contrat total à Massi Construction inc. pour deux (2) de ses camions, soit son tracteur de grande capacité ainsi qu'un camion 12 roues pour un montant maximal de 31 905.56 \$ taxes incluses correspondant à 250 heures d'utilisation.
- 41 % du contrat à Transport Mario Rivest inc. pour deux (2) camions tracteurs pour un montant maximal de 33 917.62 \$ taxes incluses correspondant à 250 heures d'utilisations.

La dépense totale est de 83 788.02 \$ taxes incluses. Pour 2021, les engagements budgétaires excédant 27 877 \$ taxes incluses devront être couverts par transfert budgétaire.

Certificat du trésorier numéro 3596

ADOPTÉE.

2021-434

**Versement de la subvention
Aménagement de la cour de l'école les Marguerite**

CONSIDÉRANT les dispositions de la résolution 2019-564;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement de la cour de l'école les Marguerite va de l'avant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes autorise le paiement d'un montant de 50 000 \$ à l'école les Marguerite pour le projet d'embellissement de la cour d'école.

Certificat du trésorier numéro 3590.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-435 Engagement de la Ville de Varennes à contribuer au programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes s'engage à défrayer 10 % des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer et tout coût additionnel non accepté par la Société et inhérent au non-respect de la présente entente par l'Office;

QUE la Ville de Varennes désigne Monsieur Sébastien Roy, directeur général, et monsieur le maire Martin Dampousse, comme personnes dûment autorisées à représenter la Ville de Varennes pour signer l'entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville et la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2021-436 Autorisation de signature – Ententes de partenariat pour les fêtes du 350^e anniversaire de la Ville de Varennes

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Me Marc Giard, directeur des Services juridiques et greffier, soit autorisé à signer les ententes de partenariat pour les fêtes du 350^e anniversaire de la Ville de Varennes avec l'ensemble des partenaires pour et au nom de la Ville de Varennes. Un modèle de l'entente est annexé aux présentes comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2021-437 Modification à la résolution 2021-390
Modification contractuelle – Révolution Environnement Solutions LP (Terrapur) – Pompage, déshydratation et valorisation des boues pour 2021 et 2022**

CONSIDÉRANT qu'une modification doit être apportée à la résolution 2021-390;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal amende la résolution 2021-390 de manière à remplacer le dispositif par le dispositif suivant :

« D'AUTORISER la deuxième modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle) afin de devancer une 2^e portion du contrat de 2022 à 2021 (250 T) afin de permettre l'installation de

nouvelles lignes d'air dans l'un des étangs. Le montant supplémentaire pour 2021 s'élève à 197 469.56 \$ taxes incluses et ce même montant sera réduit du contrat de l'année 2022.

La dépense supplémentaire de 2021 sera financée par une affectation à la réserve d'assainissement.

Certificat du trésorier numéro 3577

ADOPTÉE.

2021-438

Modification à la résolution 2021-262

Règlement 923 décrétant des travaux de resurfaçage avec réhabilitation des conduites d'eau potable des rues Beaucourt et Doucet – Modifications – Augmentation de la dépense autorisée sans en augmenter l'emprunt

CONSIDÉRANT qu'une modification doit être apportée à la résolution 2021-262;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal amende la résolution 2021-262 de manière à remplacer le point 3 du dispositif par un nouveau point 3 libellé comme suit :

« 3. L'article 4 du règlement 923 est amendé par l'ajout d'un second paragraphe libellé comme suit : « Le Conseil est également autorisé à affecter à la dépense de 140 000 \$ provenant du fonds d'infrastructure et 395 449 \$ provenant du surplus accumulé non affecté ».

ADOPTÉE.

2021-439

Transferts budgétaires – Août 2021

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour août 2021 au montant de 4 088 434 \$ conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 8 septembre 2021 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

2021-440

**Approbation – Organigramme
Direction générale**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que plusieurs modulations et optimisations au sein de la

Direction générale étaient nécessaires;

CONSIDÉRANT que l'organigramme de la Direction générale a été bonifié avec l'ajout de nouvelles divisions et sections qui permettront de consolider et d'organiser les charges de travail de manière plus efficace et efficiente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'organigramme tel que montré en annexe des présentes

ADOPTÉE.

**2021-441 Approbation – Organigramme
Service des finances**

CONSIDÉRANT l'analyse de la Directrice du Service des finances et trésorière avec la Direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le nouvel organigramme du Service des finances tel que montré en annexe des présentes.

ADOPTÉE.

**2021-442 Approbation – Organigramme
Service de l'urbanisme et de l'environnement**

CONSIDÉRANT l'analyse du Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le nouvel organigramme du Service de l'urbanisme et de l'environnement tel que montré en annexe des présentes.

ADOPTÉE.

**2021-443 Nomination – Chef de division comptabilité et trésorière adjointe
Service des finances**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme la nomination de madame Karine St-Jacques au poste de Chef de division, comptabilité et trésorière adjointe, poste cadre permanent à temps complet à compter du 13 septembre 2021.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si au long reproduites

ADOPTÉE.

**2021-444 Nomination – Coordonnateur – Permis et inspections
Service de l’urbanisme et de l’environnement**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme la nomination de monsieur Vincent Verdon au poste de Coordonnateur – Permis et inspections, poste cadre permanent à temps complet à compter du 13 septembre 2021.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si au long reproduites.

ADOPTÉE.

**2021-445 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP-2021-09 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 13 septembre 2021.

ADOPTÉE.

**2021-446 Certificat d’autorisation P.I.I.A. n° 2021-106
Permettre la transformation d’un bâtiment principal
920 à 934, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d’urbanisme portant le numéro CCU-2021-101 du 8 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-106 afin de permettre la transformation du bâtiment principal, le tout, tel que présenté sur les plans concepts d’Éric Croteau, dossier 21-011, en date du 10 septembre 2021.

Le terrain est sis au 920 à 934, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 224 335 du cadastre officiel du Québec, dans la zone I-208.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

- Plan particulier d'urbanisme au centre-ville de Varennes préparé par une firme externe
- Absence de plan directeur au parc de la Commune
- Absence d'intégration des divers aménagements au parc de la Commune
- Plainte quant à la qualité de la passerelle en bois au parc de la Commune
- Demande d'établissement d'un plan directeur des aménagements au parc de la Commune
- Demande d'une présentation générale du redéveloppement prévu au centre-ville et implication des citoyens dans les décisions
- Suggestion à l'effet que les membres du conseil présentent les deux meilleures propositions de redéveloppement aux citoyens afin qu'un choix puisse être effectué par ceux-ci
- Plainte quant à un manque de réponse relativement aux travaux de réfection sur la rue Guèvremont
- Demande de plus grandes publicités pour les concours relatifs aux œuvres d'art public
- Coût et détail des travaux ajoutés au projet de construction d'une nouvelle rue pour le Centre multifonctionnel
- Remerciement pour le spectacle d'Émile Bilodeau
- Centre multifonctionnel
- Situation en matière de logements sociaux sur le territoire de la Ville de Varennes
- Explication quant aux phases 1, 2 et 3 du redéveloppement du centre-ville
- Demande d'établissement d'une vision ou d'un plan directeur pour les aménagements au parc de la Commune mettant au centre des préoccupations le fleuve comme attraction principale
- Absence de nouveaux aménagements prévus au parc de la Commune pour le 350^e anniversaire
- Justification des coûts de construction du nouveau Centre multifonctionnel, de démolition de l'aréna Louis-Philippe Dalpé, des loyers payés, des frais d'exploitation économisés par la cessation de location et prix de revente des terrains pour le Centre multifonctionnel
- Moment d'encaissement du paiement pour le terrain du Centre multifonctionnel
- Objectif du projet de règlement 707-143
- Citoyen déplorant l'installation d'un quai dans le secteur de la Frayère
- Projet potentiel d'installation d'égouts sanitaires dans le parc industriel
- Accès à l'œuvre réalisée sur le brise-glace au parc de la Commune
- Moment du changement de vitesse sur le chemin de la Baronnie

- Fermeture récente de la route 132 entre les Montées de la Picardie et de la Baronnie et utilisation rendue impossible du chemin de la Côte-Bissonnette comme voie de contournement
- Approbation de la vente d'une partie du parc Saint-Charles pour un développement résidentiel
- Demande de clarification des sujets à l'ordre du jour
- Revente à profit rapide par le promoteur de la portion de terrain acquise dans le parc Saint-Charles
- Échéancier de paiements protégés par l'hypothèque
- Désire d'un citoyen que la Ville soit propriétaire de locaux qu'elle exploite
- Demande de clarté et de transparence auprès élus municipaux
- Projet de passage piétonnier visant à relier le parc de la Commune au boulevard René-Gauthier
- Usage futur du terrain de la crèmerie Alibaba qui ne sera pas utilisé pour la réalisation du passage piétonnier
- Projet de redéveloppement des Galeries Varennes

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 23 h.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA